



# PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le 13 avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel DUTECH, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 7 avril 2017

M. le maire procède à l'appel des conseillers. Le quorum est atteint.

Étaient présents : 15 : Anne BORGETTO, Charlotte CABANER, Didier DATCHARRY, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Lison GLEYESSES, Pierre MARTY, Anne MENDEZ, Sabine MORENO, Éva NAUTRÉ, Cécile PAUNA, Agnès SALVATORI, Armelle TRÉMANT, Daniel VIENNE, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 8 : Nawal BOUMAHDHI, Lilian CHAUSSON, Thierry LATASTE, Delphine LEGRAND, Georges MERIC, Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Fabienne SERENE.

Pouvoirs : 8 : Nawal BOUMAHDHI pouvoir à Anne BORGETTO, Lilian CHAUSSON pouvoir à Pierre MARTY, Thierry LATASTE pouvoir à Daniel VIENNE, Delphine LEGRAND pouvoir à Lison GLEYESSES, Georges MERIC pouvoir à Michel DUTECH, Maurice NICOLAU pouvoir à Antoine ZARAGOZA, Michael OPALA pouvoir à Didier DATCHARRY, Fabienne SERENE donne pouvoir à Agnès SALVATORI.

Secrétaire de séance : Anne MENDEZ.

## Introduction du maire :

**M. DUTECH** : j'ai eu cet après-midi une note du Conseil départemental : les travaux du tourne-à-gauche route de Saint-Léon (au Buisson) vont commencer fin mai, mais au préalable il y a l'abattage des platanes et qui seront remplacés dans d'autres territoires par le Conseil départemental. Des panneaux annonçant le chantier, selon les informations (dates et délais) du Conseil départemental seront installés.

Je donne la parole à MME GLEYESSES, adjointe, qui souhaite faire une introduction à la présentation de ce budget.

**MME GLEYESSES** : le budget qui va vous être présenté ce soir est le reflet de la gestion communale. C'est la représentation des orientations budgétaires du conseil municipal. C'est un budget qui donne, entre autres, des priorités aux enfants et aux jeunes mais aussi que chaque citoyen dans notre village trouve de quoi répondre à ses besoins, à ses besoins légitimes de proximité et de qualité de vie. C'est aussi le reflet des dotations de l'Etat. Un petit rappel : 600 000 € de dotations en 2008 et cette année environ 200 000 €, et aussi la capacité de la commune à être autonome financièrement. Nailloux est la centralité de son territoire, je rappelle que c'est l'ancien pôle centre de l'ex-CoLaurSud, ça lui donne sa légitimité pour se développer, un devoir d'étendre les services aux citoyens et d'avoir pu bénéficier de dotations importantes comme le FSIPL depuis deux ans (2016 et 2017). Les propositions de tous les élus qui orientent vers le mieux-être des Naillousains sont entendues, écoutées en commissions mais nous devons faire des arbitrages en fonction des capacités, des aides que nous percevons. Pour finir, certains projets sont plus longs que d'autres, nous avons envie de les voir aboutir rapidement, mais les chantiers en cours auront une fin, tout ne peut pas se faire en un jour.

**M. DUTECH** donne la parole à MME CABANER pour la présentation du Budget :

**MME CABANER** : nous nous sommes vus au conseil du 9 mars pour le débat d'orientations budgétaires (DOB). Ce DOB nous a permis de construire ce budget. Au préalable de la construction de ce budget, il est nécessaire que l'on présente et que l'on vote sur le Compte Administratif. Le Compte Administratif est une image de ce qui s'est passé au cours du précédent exercice c'est-à-dire de l'année 2016. Puis nous passerons sur le budget prévisionnel 2017 communal et on fera exactement la même chose pour le budget assainissement. Je rappelle que pour la commune de Nailloux, le budget assainissement est un budget annexe.

Tous les documents de la présentation ont fait l'objet d'une présentation et d'explications lors des commissions finances.

Selon l'ordre du jour prévu, les décisions prises : PRESENTATION : VOTE DU BUDGET

Compte Administratif 2016- Fonctionnement :

Dépenses	
Dépenses Générales	792 083.75 €
Charges de Personnel	1 516 141.36 €
Autres Charges Courantes	233 128.54 €
Charges Financières	115 502.46 €
Charges Exceptionnelles	16.00 €
Opération d'ordre	92 702.46 €

<b>Dépenses</b>	<b>2 749 574.57 €</b>
-----------------	-----------------------

Recettes	
Atténuation de charges	129 176.28 €
Produits des services	287 619.12 €
Dotations et Participations	698 490.76 €
Autres Prod Gest Cour	265 223.70 €
Produits Financiers	9 115.07 €
Produits exceptionnels	35 331.09 €
Impôts et Taxes	2 187 670.25 €
opération ordre	11 069.47 €
<b>Recettes</b>	<b>3 623 695.74 €</b>

<b>Résultat 2016</b>	<b>874 121.17 €</b>
----------------------	---------------------

<b>Excédent 2015</b>	<b>160 927.07 €</b>
<b>Excédent cumulé</b>	<b>1 035 048.24 €</b>

Compte Administratif 2016 – Investissement :

RAR = restes à réaliser

Dépenses	Payées	RAR 2016	Recettes	Reçues	RAR 2016
Immobilisations incorporelles	41 692.87 €	29 004.50 €	Subventions d'Investissement	137 261.39 €	215 037.20 €
Immobilisations corporelles	359 867.48 €	51 305.37 €	FCTVA	355 363.70 €	
Travaux en cours	111 649.49 €	422 626.17 €	Taxe d'aménagement	115 733.03 €	
Remb. du capital de la dette	276 686.24 €		Autres immobilisations financ.	7 803.27 €	
TAG rte de st Léon	3 885.45 €				
Opération d'Ordre	352 085.91 €				
			Opération d'Ordre	433 718.90 €	
			Excédent de fonctionnement	931 631.48 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 145 867.44 €</b>	<b>502 936.04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 981 511.77 €</b>	<b>215 037.20 €</b>
<b>Résultat 2016</b>		<b>835 644.33 €</b>			
<b>Déficit 2015</b>		<b>-384 721.47 €</b>			
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>450 922.86 €</b>			

## Investissement 2016 Détail/opération :

Opération	Dépenses		Recettes	
	Réalisées 2016	RAR	Réalisées subventions 2016	RAR
École Primaire	50 512.74 €	225 018.00 €	0.00 €	72 000.00 €
Ateliers Municipaux	213 615.18 €	15 855.40 €	0.00 €	38 600.00 €
Cimetière	11 366.34 €	10 419.60 €	0.00 €	0.00 €
Mairie	0.00 €		1 000.00 €	0.00 €
Urbanisme	14 832.00 €	12 480.00 €	0.00 €	0.00 €
Pôle Cul. & Asso.	56 006.93 €	6 342.22 €	77 767.40 €	32 517.00 €
Acquisitions Foncières	616.72 €	29 983.28 €	0.00 €	0.00 €
École Maternelle	0.00 €		0.00 €	0.00 €
TAG et piétonnier rte de st Léon	89 427.01 €	20 939.02 €	0.00 €	36 156.20 €
Salle de musique	7 084.80 €	159 637.60 €		35 764.00 €
Équipement Médiathèque	13 104.45 €	1 236.42 €	20 876.47 €	0.00 €
Non affecté sur programme		21 024.50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>456 566.17 €</b>	<b>502 936.04 €</b>	<b>99 643.87 €</b>	<b>215 037.20 €</b>

On doit adopter le compte administratif c'est-à-dire ce que je viens de vous présenter et le compte de gestion c'est-à-dire ce que M.DOUVENEAU le trésorier a constaté : on tient une comptabilité et M.DOUVENEAU fait lui en tant que receveur la même chose, et les chiffres doivent être exactement identiques.

Le conseil municipal vote deux délibérations :

### 1. Délibération 17-036 : BUDGET GÉNÉRAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12.

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives relatives à cet exercice.

Monsieur le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

Après l'exposé, Monsieur le maire quitte la salle, et le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Antoine ZARAGOZA, adjoint, conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 21 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2016 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 145 867.44 €	2 749 574.57 €
Recettes	1 981 511.77 €	3 623 695.74 €
Excédent	835 644.33 €	874 121.17 €
Besoin de financement		

### 2. Délibération 17-037 : BUDGET COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Nailloux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Antoine ZARAGOZA, adjoint au maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 21 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

(M. le maire, conformément à l'art. L 2121-14 du CGCT s'est retiré)

**MME CABANER** reprend la présentation.

### 3. Délibération 17-038 : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

**Affectation Résultats 2016** : c'est reprendre le compte administratif, en fonctionnement et en investissement pour connaître le résultat de l'exercice et pour voir ce qu'on va faire de ce que nous avons.

Résultat de l'exercice 2016			
	Dépenses	Recettes	Besoin(-) Excédent(+)
Investissement	1 145 867.44 €	1 981 511.77 €	835 644.33 €
Fonctionnement	2 749 574.57 €	3 623 695.74 €	874 121.17 €

Investissement		Fonctionnement	
Résultat de clôture 2015	-384 721.47 €	Résultat de clôture 2015	160 927.07 €
Résultat exercice 2016	835 644.33 €	Résultat exercice 2016	874 121.17 €
Résultat cumulé au 31/12/2016	450 922.86 €	Résultat de clôture 31/12/2016	1 035 048.24 €
Restes à réaliser dépenses	502 936.04 €	Affectation à l'investissement 1068	-862 000.00 €
Restes à réaliser recettes	215 037.20 €	Report en fonctionnement R002	173 048.24 €
Besoin (-) ou excédent (+)	163 024.02 €		

**M. DUTECH** : ce qui veut dire que les budgets d'une collectivité territoriale doivent dégager sur le fonctionnement une marge de manœuvre quand c'est possible qui permet de l'investissement donc de diminuer les emprunts, et de pouvoir avoir les moyens de réaliser des actions et de mener à bout des projets. Et donc, le fait d'avoir eu un résultat qui a été moins bon certaines années, mais toujours excédentaire ça permet de mesurer la bonne santé des communes. Et le résultat ici est très bien, ça permet de se donner les moyens, sans avoir recours, peut-être aurons-nous besoin d'un emprunt, mais en moindre mesure.

**MME SALVATORI** : en investissement on a un excédent, donc quelle est la raison de reporter 173 000 € ?

**MME CABANER** : les 173 048,24 sont gardés en fonctionnement. Ce qu'il faut savoir, c'est que si on fait un virement de la section de fonctionnement vers la section investissement, c'est ce qu'on appelle toujours autofinancement, c'est le mot utilisé. Si on fait un virement, ce virement est irréversible sur le plan de la technique, même si on en a besoin, c'est pourquoi il vaut mieux se garder une marge de manœuvre : on a estimé vers 173 000 € qui si on regarde les précédentes années est environ la marge de manœuvre.

Mais on regarde aussi pour 2017, on prévoit, et c'est pourquoi on a construit ce virement à la section et d'autre part on a gardé en fonctionnement. Si on ne pouvait pas, la gestion ne serait pas saine, or là on a cette marge. Et l'année prochaine on verra ce qu'on pourra décider.

**M.DUTECH** : l'investissement est une photo à l'instant T, les collectivités territoriales, pas comme l'Etat, doivent avoir un budget en excédent pour financer leurs investissements.

**MME CABANER** : nous sommes toujours obligés de financer sans avoir recours à l'emprunt un certain nombre de dépenses obligatoires. On ne peut pas rembourser nos emprunts, par exemple, en ayant de nouveau recours à l'emprunt, c'est une des règles.

**M.DUTECH** propose alors la délibération Vote de l'affectation des résultats au conseil :

Le conseil municipal sous la présidence de Michel DUTECH, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Considérant que ledit compte est exact

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 035 048.24 €**.

Le conseil municipal décide, par 23 votes POUR, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

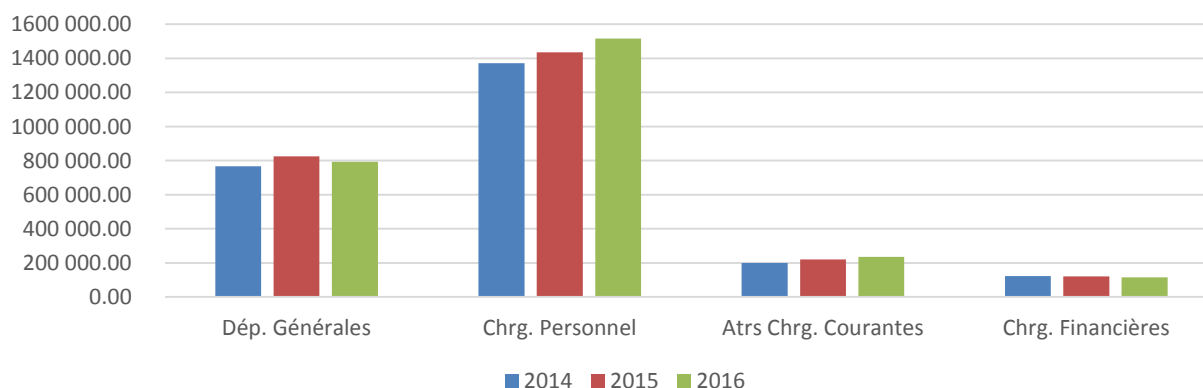
Résultat de l'exercice 2016			
	Dépenses	Recettes	Besoin(-) Excédent(+)
Investissement	1 145 867.44	1 981 511.77	835 644.33
Fonctionnement	2 749 574.57	3 623 695.74	874 121.17
Détermination du montant minimum à affecter au compte de réserves 1068 investissement			
	Résultat de clôture 2015 :		- 384 721.47
	Résultat exercice 2016 :		835 644.33
	Résultat cumulé au 31/12/2015 :		450 922.86
	Restes à réaliser dépenses :		502 936.04
	Restes à réaliser recettes :		215 037.20
	Besoin (-) ou excédent (+) :		+ 163 023.02
	Besoin supplémentaire réserves (précédé du signe -)		0.00
	Affectation au compte 1068 réserves		862 000.00
Détermination du résultat cumulé de la section de fonctionnement			
	Résultat de clôture 2015 :		+ 160 927.07
	Résultat exercice 2016 :		874 121.17
	Résultat de clôture 31/12/2016		1 035 048.24
	Montant de l'excédent de fonctionnement		
	pouvant être affecté à la clôture de l'exercice :		862 000.00
	Report en fonctionnement R002 :		<b>173 048.24</b>

Montant total affecté à la section d'investissement devant faire l'objet d'un titre de recette : (cpte 1068)

**862 000.00**

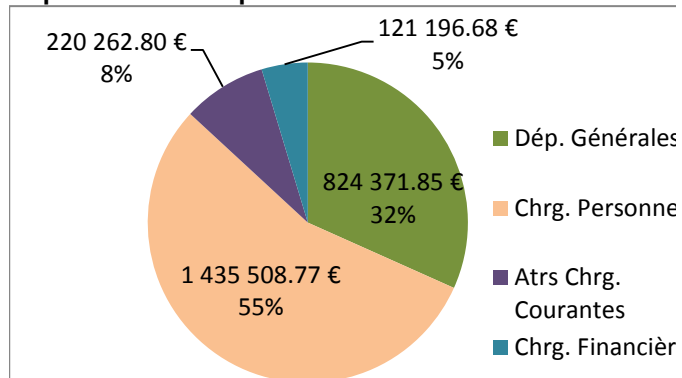
MME CABANER poursuit la présentation par des schémas :

### Evolution des dépenses de fonctionnement

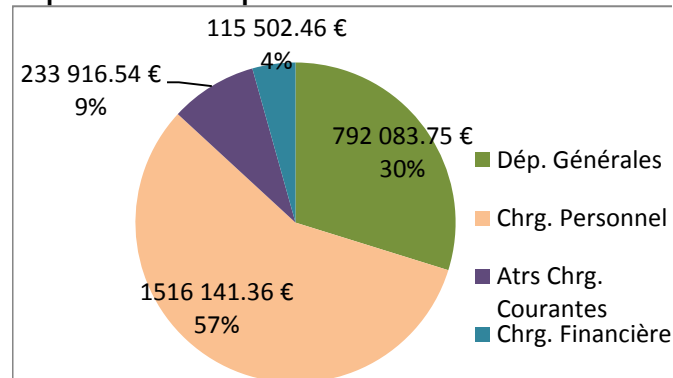


**MME CABANER** : on constate une augmentation des charges de personnel ce qui est normal vu l'augmentation de Nailloux et aux besoins grandissants en termes de service. Surtout du personnel sur les écoles or collège. Par contre ça veut dire que sur les autres postes malgré les besoins grandissants on a su trouver des marges de manœuvre et on va continuer à en trouver au cours des années à venir ou au moins on maintient cette tendance et on essaye de ne pas avoir d'évolution vers le haut pour que ça ne pèse pas sur le budget des Naillousains.

### Répartition des dépenses 2015



### Répartition des dépenses 2016



### Évolution fonctionnement 2014 – 2016 :

Dépenses	2014	2015	2016
Dépenses Générales	765 679.90 €	824 371.85 €	792 083.75 €
Charges de Personnel	1 370 257.13 €	1 435 508.77 €	1 516 141.36 €
Atténuations de produits			9 212.00 €
Autres Charges Courantes	198 870.06 €	220 262.80 €	223 916.54 €
Charges Financières	122 803.98 €	121 196.68 €	115 502.46 €
Charges Exceptionnelles	129.21 €	19.92 €	16.00 €
Cession	163 030.00 €	10 000.00 €	- €
<b>Dépenses</b>	<b>2 620 770.28 €</b>	<b>2 611 360.02 €</b>	<b>2 656 872.11 €</b>
Opérations d'Ordre	58 612.81 €	70 212.81 €	92 702.46 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>2 679 383.09 €</b>	<b>2 681 572.83 €</b>	<b>2 749 574.57 €</b>

Recettes	2014	2015	2016
Atténuation de charges	105 862.70 €	122 085.86 €	129 176.28 €
Produits des services	255 078.26 €	278 907.33 €	287 619.12 €
Impôts	2 019 722.12 €	2 033 442.00 €	2 187 670.25 €
Taxes			
Dotations et Participations	762 955.00 €	1 056 906.57 €	698 490.76 €
Autres Prod Gest Courantes	47 580.84 €	39 731.72 €	265 223.70 €
Produits Financiers	1 745.19 €	1 232.34 €	9 115.07 €
Produits Exceptionnels		6 698.25 €	35 331.09 €
Opération ordre		11 600.00 €	11 069.47 €
<b>Recettes</b>	<b>3 192 944.11 €</b>	<b>3 550 604.07 €</b>	<b>3 623 695.74 €</b>
Cession	163 030.00 €	10 000.00 €	
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>3 355 974.11 €</b>	<b>3 560 604.07 €</b>	<b>3 623 695.74 €</b>

On constate une faible augmentation de nos recettes, ce qui est dû aux baisses des dotations, sur lesquelles on ne peut plus compter de façon systématique comme il y a encore quelques années. Donc il faut composer avec ces baisses et prévoir au préalable.

Nous allons passer au vote des taux d'imposition et donc pour vous aider à la prise de décision je rappelle ce qu'est un impôt :  $\text{impôt} = \text{taux (voté ce soir)} \times \text{base}$  (les bases ont été déterminées dans les années 70 et sont réévaluées chaque année, et cette année elles ont été revalorisées de 0,4 %).

Nous proposons de ne pas augmenter les taux en 2017, ils sont identiques à 2016.

#### 4. Délibération 17-039 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2017 - TAXES DIRECTES LOCALES

*Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales sont revalorisées forfaitairement de 0.4% pour 2017*

##### Produit fiscal réalisé en 2016:

Taxes	Taux 2016	Bases effectives 2016	Produits
Habitation	18.62%	4 228 246.00 €	787 299 €
Foncière Bâti	25.43%	3 876 513.00 €	985 797 €
Foncière NB	101.28%	58 791.00 €	59 544 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 832 640 €</b>

##### Produit fiscal attendu en 2017:

Taxes	Tx 2017	Bases prévisionnelles	Produits
Habitation	18.62%	4 323 000.00 €	804 943 €
Foncière Bâti	25.43%	3 960 000.00 €	1 007 028 €
Foncière NB	101.28%	58 700.00 €	59 451 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 871 422 €</b>

Pour information, je rappelle qu'avec la fusion des intercommunalités, les taux vont être lissés sur les trois intercommunalités. C'est-à-dire que nous avons pris en compte que coloursud ayant un taux plus élevé que les autres intercommunalités, et donc par lissage les taux des communes ex-coloursud vont baisser et tendre vers la moyenne des taux des deux autres intercommunalités qui elles vont voir leur taux augmenter. C'est la règle de l'harmonisation dans le cadre de la fusion des intercommunalités.

**M.DATCHARRY** : en ce qui concerne les taux, la minorité avait demandé à ce que la même opération faite l'année dernière soit reconduite : on a nécessité de rattraper le retard structurel de Nailloux, mais la commune est aussi sur des bases en termes d'impôts relativement élevées, il y a nécessité de poursuivre une baisse certes modeste, mais une baisse régulière des taux, tout en conservant une progression de notre produit fiscal. Cette année les bases étant revalorisées de 0,4%, il y a largement de quoi faire ce geste. Au pire, si ça se passe mal pour la commune, sur les attributions de compensations, nous nous retrouverons avec la même chose. Donc aujourd'hui nous ne voterons pas ces taux-là, car nous espérons pouvoir faire la même chose que l'année dernière.

#### **Après la présentation, et les commentaires : Lecture de la délibération par M. DUTECH, maire:**

Vu le code des communes et notamment les articles L121-26, L211-1 et suivant, L231-1 et suivants,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017,

Monsieur le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **1 871 422 €**, hors allocations compensatrices ;

Après avis du conseil municipal en date du 13 avril 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Michel DUTECH, maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à 18 voix POUR et 5 abstentions et fixe le taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxes	Taux de 2016	Bases d'imposition prévisionnelle 2017	Produit correspondant
<b>d'habitation</b>	18.62 %	4 323 000 €	804 943 €
<b>Foncière (bâti)</b>	25.43 %	3 960 000 €	1 007 028 €
<b>Foncière (non bâti)</b>	101.28 %	58 700 €	59 451 €
<b>Total :</b>			<b>1 871 422 €</b>

Et donne mandat à monsieur le maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

**MME CABANER** : je vais vous présenter le prévisionnel de fonctionnement. Il a été travaillé à partir du réalisé, à partir de prévisions que nous avons faites dans le débat d'orientations budgétaires que ce soit en termes de personnel, de subventions, de dépenses, de nouvelles pistes pour réduire nos dépenses.

On n'a pas de marges de manœuvre énormes, c'est bien tenu, le personnel s'est impliqué là-dedans, donc c'est quelque chose de réfléchi. Ce travail a été fait en commission finances aussi, et nous allons retrouver les mêmes postes que précédemment. C'est un budget en équilibre. Evidemment nous gardons une partie d'imprévus mais on reste dans la limite de ce que la Loi nous indique.

## 5. Délibération 17-040 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'ANNÉE 2017

<b>BP 2017</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses Générales	843 897.00 €	Atténuation de charges	115 000.00 €
Charges de Personnel	1 613 449.00 €	Produits des services	312 100.00 €
<i>virement à l'investissement</i>	503 099.00 €	Impôts	1 871 422.00 €
Autres Charges Courantes	295 427.00 €	taxes et compensations	284 502.76 €
Charges Financières	112 525.00 €	Dotations et Participations	717 377.00 €
Charges Exceptionnelles	1 000.00 €	Autres Prod Gest Courante (loyers)	36 544.00 €
Dépenses imprévues	97 688.00 €	Produits Financiers	8 224.00 €
<i>Opérations d'Ordre</i>	58 613.00 €	Produits Exceptionnels	0.00 €
<b>Dépenses</b>	<b>3 525 698.00 €</b>	<i>Opération d'ordre</i>	7 480.00 €
		<i>Excédent fonctionnement</i>	173 048.24 €
		<b>Recettes</b>	<b>3 525 698.00 €</b>



## Le programme d'investissement 2017

### a. Programmes non achevés ou engagés en 2016 : les restes à réaliser

- Réalisation du nouveau préau de l'Ecole Jean ROSTAND
- Aménagement du jardin du souvenir au cimetière
- Evolution du PLU
- Requalification dans l'îlot de la Bastide
- Piétonnier Route de Saint-Léon
- Création de l'Ecole de musique

### b. Programmes prévus pour 2017 :

- Poursuite de la réhabilitation de l'Ecole Jean ROSTAND
- Aménagements pour ouverture de classe et cantine
- Réalisation et aménagements des ateliers municipaux
- Modernisation de l'informatique Mairie
- Evolution programmée du PLU
- Réalisation du Cocagne
- Acquisition et études sur l'Esplanade de la Fraternité
- Derniers aménagements de l'ESCAL
- Finalisation de la coulée verte du Martigat
- Mise aux normes PMR
- Travaux sur le lotissement des Jardins du Lac

### c. Programmes en cours d'études pour 2017

- Sécurité routière
- Maison des Familles
- Ancienne bibliothèque

## Investissements 2017 Détail/opération

Opérations	Dépenses		Subventions attendues	
	RAR 2016	Prévues 2017	RAR 2016	Attendues 2017
École Primaire	225 018.00 €	957 000.00 €	72 000.00 €	611 000.00 €
Ateliers Municipaux	15 855.40 €	870 000.00 €	38 600.00 €	268 000.00 €
Les jardins du lac		230 000.00 €		
Mairie - Maison des associations		20 000.00 €		3 999.14 €
Cimetière	10 419.60 €	0.00 €		0.00 €
Urbanisme	12 480.00 €	30 000.00 €		
ESCAL	6 342.22 €	0.00 €	32 517.00 €	0.00 €
Le COCAGNE		382 800.00 €		191 400.00 €
Acquisitions Foncières	29 983.28 €	3 000.00 €		18 000.00 €
Esplanade de la Fraternité		274 838.00 €		52 000.00 €
Pietonnier rte st léon	20 939.02 €	0.00 €	36 156.20 €	
Aménagement intérieur ESCAL	1 236.42 €	21 000.00 €		0.00 €
Coulée Verte du Martigat		25 000.00 €		6 000.00 €
Création salle de musique	159 637.60 €	0.00 €	35 764.00 €	
Maison des familles		12 000.00 €		3 600.00 €
Accessibilité		50 000.00 €		22 000.00 €
Stades et vestiaires				4 079.00 €
Sécurité routière		14 000.00 €		4 500.00 €
Non affecté	21 024.50 €	20 000.00 €		
<b>Total investissement</b>	<b>502 936.04 €</b>	<b>2 909 638.00 €</b>	<b>215 037.20 €</b>	<b>1 184 578.14 €</b>

## Prévisionnel Investissement 2017

Dépenses	RAR 2016	Prévues	Recettes	RAR 2016	Prévues
Opérations Affectées	481 911.54 €		Subventions d'Investissement (cf opé. Affectées)	215 037.20 €	1 184 577.94 €
Non affecté	21 024.50 €		Emprunt		500 000.00 €
Nouvelles dépenses équipement		2 909 637.96 €	Produit des cessions		140 000.00 €
Remboursement K DETTE		800 000.00 €	FCTVA		246 000.00 €
Dépenses imprévues		70 196.00 €	Taxe d'aménagement		130 000.00 €
Opérations d'ordre		7 480.00 €			
			virement de la section fonctionnement		503 099.00 €
<b>Total</b>	<b>502 936.04 €</b>	<b>3 787 313.96 €</b>	<b>Total</b>	<b>215 037.20 €</b>	<b>2 703 676.94 €</b>
			Opération d'ordre amortissement		58 613.00 €
			Résultat antérieur reporté		450 922.86 €
			affectation 1068		862 000.00 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>4 290 250.00 €</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>4 290 250.00 €</b>

Nous avons noté une ligne emprunt mais ça ne veut pas dire que nous y aurons recours.

Le budget est équilibré.

**M. DATCHARRY** : l'emprunt de 500 000€ on le rembourse sans avoir vendu le terrain ?

**MME CABANER** : c'est contractuel, on a pris un emprunt sur 2 ans, il y a un terme et au terme on doit rembourser à la banque sinon on est mauvais payeur.

**M. DATCHARRY** : donc avec le recul, à quoi a servi cet emprunt ?

**MME CABANER** : à attendre la vente. Aujourd'hui, la vente ne s'est pas faite, on ne peut mettre au budget que ce qui est sincère. Si on n'a pas d'acte d'engagement, un sous-seing privé, on ne peut mettre qu'on a avoir un produit de 500 000 €, ça ne serait pas sincère. Aujourd'hui on aimerait que ce produit se réalise mais si toutefois il ne se réalise pas on est obligé de faire un emprunt dit d'équilibre, c'est le bon terme, pour dire qu'on pourrait utiliser notre trésorerie sauf si le marché est intéressant et dans ce que là il sera peut-être intéressant de faire un emprunt.

**M.DATCHARRY** : je notais que l'emprunt que nous avons fait n'a servi à rien, car nous n'avons pas vendu le terrain, et nous avons en clair dépensé l'argent avant de l'avoir.

**MME CABANER** : ce n'est pas cela. C'est bien un emprunt qui avait pour but de nous laisser du temps. Oui on a payé de l'intérêt d'emprunt.

**M.VIENNE** : un budget se prévoit sur 3-4 ans, on a fait effectivement cet emprunt sur la promesse de 500 000€, mais on a fait le bilan de toutes les opérations d'investissement, qui pour des raisons diverses ont pris du retard, et donc, par rapport à ça, quand on a pris la décision d'avoir recours à l'emprunt, on avait besoin de cette somme sur les budgets pour le prévisionnel. Certains projets sont retardés et d'autres sont arrivés depuis.

Pour clarifier, nous avons fait beaucoup d'autofinancement.

**Après la présentation, Lecture de la délibération par M. DUTECH, maire :**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal a voté à 18 voix POUR et 5 CONTRE et adopte le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes
Investissement	4 290 250.00 €	4 290 250.00 €
Fonctionnement	3 525 698.00 €	3 525 698.00 €
Total	7 815 948.00 €	7 815 948.00 €

**MME CABANER** : nous passons au budget assainissement. Ce budget est un budget annexe, on ne doit pas se servir du budget communal pour le budget assainissement. C'est un service donc il doit être alimenté par le produit du service. Et comme c'est un service, il est présenté hors taxes.

## 6. Délibération 17-041 : ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016.

### Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT CA 2016			
Dépenses		Recettes	
Caractère Général	178 246.95 €	amortissement Subvention	19 092.33 €
Autre personnel extérieur	56 879.10 €	Subvention annuité	12 431.59 €
Rev Agence Eau	33 079.00 €	Raccordement conso et P fixe	343 790.02 €
Dotation Amortissement	41 458.00 €	Produits exceptionnels	1 007.28 €
Intérêts réglés	21 708.25 €		
Titres Annulés	4 792.28 €		
Créances éteintes	529.48 €		
<b>TOTAL</b>	<b>336 693.06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>376 321.22 €</b>
		<b>Résultat 2016</b>	<b>39 628.16 €</b>
		<b>Excédent antérieur</b>	<b>473 125.92 €</b>
		<b>Excédent cumulé</b>	<b>512 754.08 €</b>
INVESTISSEMENT CA 2016			
Dépenses		Recettes	
Emprunts	42 775.02 €	Amortissement Construction	41 458.00 €
Opérations d'ordre	19 092.33 €	Affectation 1068	47 932.36 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 867.35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>89 390.36 €</b>
		<b>Résultat 2016</b>	<b>27 523.01 €</b>
<b>Déficit Antérieur</b>	<b>-47 932.36 €</b>		
<b>Déficit Cumulé</b>	<b>-20 409.35 €</b>		

Juste une explication sur « l'amortissement de la subvention » : quand on a mis en place la station d'épuration nous avons eu une subvention et cette subvention il faut l'amortir, soit chaque année on en prend un petit bout sur un certain nombre d'année.

**Après la présentation, Lecture de la délibération par M. le maire :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12.

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives relatives à cet exercice.

Monsieur le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

Après l'exposé de Monsieur le maire, le maire quitte la salle et le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Antoine ZARAGOZA, adjoint au maire, conformément à l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à 21 voix et adopte le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	61 867.35 €	336 693.06 €
Recettes	89 390.36 €	376 321.22 €
Excédent	27 523.01 €	39 628.16 €
Besoin de financement		

**7. Délibération 17-042 : BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016.**

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Nailloux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

M. le maire, conformément à l'art. L 2121-14 du CGCT s'est retiré lors du vote.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Antoine ZARAGOZA, adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à 21 voix POUR et donc Le conseil Municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'assainissement pour le même exercice.

**8. Délibération 17-043 : BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

		Résultat de l'exercice 2016		
		Dépenses	Recettes	Besoin(-)
				Excédent(+)
	Investissement	61 867.35 €	89 390.36 €	27 523.01 €
	Fonctionnement	336 693.06 €	376 321.22 €	39 628.16 €
Investissement		Fonctionnement		
Résultat de clôture 2015	-47 932.36 €	Résultat de clôture 2015	473 125.92 €	
Résultat exercice 2016	27 523.01 €	Résultat exercice 2016	39 628.16 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	-20 409.35 €	Résultat de clôture 31/12/2015	512 754.08 €	
Restes à réaliser dépenses	0.00 €	Affectation au 1068	20 409.35 €	
Restes à réaliser recettes	0.00 €	Report en fonctionnement R002	492 344.73 €	
Besoin (-) ou excédent (+)	-20 409.35 €			

**Après la présentation, lecture de la délibération :**

Le conseil municipal sous la présidence de Michel DUTECH, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016

Considérant que ledit compte est exact,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement au 31/12/2016 de 512 754.08 €.

Le conseil municipal décide, après avoir voté à 23 voix POUR, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2016			
	Dépenses	Recettes	Besoin(-) Excédent(+)
Investissement	61 867.35 €	89 390.36 €	27 523.01 €
Fonctionnement	336 693.06 €	376 321.22 €	39 628.16 €

Détermination du montant minimum à affecter au compte de réserves 1068	
Résultat de clôture 2015 :	-47 932.36 €
Résultat exercice 2016 :	27 523.01 €
Résultat cumulé au 31/12/2015 :	-20 409.35 €
Restes à réaliser dépenses :	0.00
Restes à réaliser recettes :	0.00
Besoin (-) ou excédent (+) :	-20 409.35 €
Besoin supplémentaire réserves (précédé du signe -)	- 20 409.35 €
Affectation au compte 1068 réserves	<b>20 409.35 €</b>
Détermination du résultat cumulé de la section de fonctionnement	
Résultat de clôture 2015 :	473 125.92 €
Résultat exercice 2016 :	39 628.16 €
Résultat de clôture 31/12/2015	512 754.08 €
Montant de l'excédent de fonctionnement pouvant être affecté à la clôture de l'exercice :	512 754.08 €
Report en fonctionnement R002 :	<b>492 344.73 €</b>

Montant total affecté à la section d'investissement devant faire

l'objet d'un titre de recette :

(cpté 1068)

<b>20 409.35 €</b>
--------------------

## 9. Délibération 17-044 : BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2017

### Budget Assainissement 2017

FONCTIONNEMENT BP 2017			
Dépenses		Recettes	
Caractère Général	466 044.65 €	amortissement Subvention	19 093.00 €
Autre personnel extérieur	65 000.00 €	Subvention annuité	13 000.00 €
Rev Agence Eau	35 000.00 €		
Dotation Amortissement	123 730.21 €	PF + Conso	240 000.00 €
Intérêts réglés	13 357.07 €	Rev Agence Eau	33 000.00 €
Autres charges	2 000.00 €	Produits exceptionnels	500.27 €
Titres annulés	7 000.00 €	<b>TOTAL</b>	<b>305 593.27 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>712 131.93 €</b>		
<b>Virement Investissement</b>	<b>85 806.07 €</b>	<b>Report Résultat 2016</b>	<b>492 344.73 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>797 938.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>797 938.00 €</b>
INVESTISSEMENT BP 2017			
Dépenses		Recettes	
Emprunts	44 593.10 €	Subvention diag	30 000.00 €
travaux	85 850.18 €	Affectation Résultat	20 409.35 €
diag réseau	90 000.00 €	Amortissement Construction	123 730.21 €
Opérations d'ordre	19 093.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>239 536.28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>174 139.56 €</b>
<b>Déficit Antérieur</b>	<b>20 409.35 €</b>	<b>Virement Fonctionnement</b>	<b>85 806.07 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>259 945.63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>259 945.63 €</b>

#### Après la présentation, lecture de la délibération par M. le maire :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal a voté à 23 voix POUR, et adopte le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement	259 945.63 €	259 945.63 €
Fonctionnement	797 938.00 €	797 938.00 €
Total	1 057 883.63 €	1 057 883.63 €

**M. DUTECH** donne la parole à **M.DATCHARRY** : la minorité a voté contre le budget. Nous collaborerons sur les projets que l'on considère prioritaires, importants pour la population, c'est-à-dire la réhabilitation de l'école primaire, la réalisation du chemin du Martigat, la réhabilitation du centre bourg, les espaces verts, le déménagement des ateliers, l'aménagement des cuisines de la salle du Tambouret et la réfection de la voirie des

Jardins du lac, sur ces projets vous avez notre soutien. Par contre, ne croyez pas que je critique, je porte un constat, le préau. C'est un méga projet qui amènera des engins dans la cours, créera des vibrations dans tous les sens, on voit qu'à Villefranche il y a des problèmes avec ça. Il va falloir faire cohabiter les enfants dans les classes, les parents, les enseignants, les palissades, tout ça avec des cassages de murs, des déménagements de classe, etc... Donc tout un tas de problèmes, et le constat que je porte aujourd'hui, c'est que les projets menés jusqu'à présent on s'est planté. Je fais partie des gens qui veulent comprendre pourquoi on s'est planté et repartir à zéro. Le préau était d'abord un projet très ambitieux, de travailler pendant les vacances. A ce jour on ne peut pas le livré, il le sera probablement en juin. Le préau a eu des conséquences, les enfants sont restés avec des palissades dans la cour de récréation pendant toute l'année, après si on avait fait ce qu'il fallait pour le réaliser ce ne serait pas arrivé. Alors si le projet de réhabilitation de l'école nous devons nous concerter afin de tout caler, je souhaite une réflexion qui se mettent en place car dans ce conseil il y a diverses compétences pour mener à bien ce projet. Je souhaite qu'il ait une réflexion qui se mette en place. Ma proposition est que nous devons bien préparer ce projet. Nous devons avoir des plannings et les faire respecter. Nous devons avoir des architectes et nous devons déléguer à des chefs de projet pour le suivi de ce projet

**MME BORGETTO** : pour répondre : les grosses nuisances en termes d'occupation de la cour ont déjà eu lieu. Les choses on les a faites ensemble, en concertation.

**M.DATCHARRY** : oui, moi je pense qu'on s'est plantés. Je dis ON, le conseil municipal, je nous intègre. Quand on a 6 mois de retard sur un projet.

**MME BORGETTO** : on n'a pas 6 mois de retard. Le démarrage a été différé...

**M.DATCHARRY** : on peut toujours aussi se trouver des excuses. On peut toujours expliquer tout. C'est notre analyse, si on prend de tels retards non maîtrisés sur le projet de rénovation de l'école, ça va être infernal, on ne va pas s'en sortir.

**MME BORGETTO** : le retard qu'on a pris c'est un démarrage différé ce qui est complètement différent...

**M.DATCHARRY** : mais non, un démarrage différé ça donne un délai intact mais on ne va pas rentrer dans un débat.

**MME BORGETTO** : oui, le démarrage...

**M.DATCHARRY** : réponds à ma question au lieu de répondre sur des questions heu...si j'en parle aujourd'hui c'est que je suis très inquiet par rapport au suivi de ce chantier, nous avons des enjeux sanitaires, de sécurité...on a des enfants à l'école

**MME BORGETTO** : oui et tout...

**M.DUTECH** : M.DATCHARRY, votre analyse est respectable et je la sens très négative et ça ne me va pas, mais c'est ma vision des choses. Ce qu'il y a c'est que sur certains chantiers il y eu plus ou moins de nuisances, et des retards, la réhabilitation de l'école est une belle opportunité. C'est quelque chose que nous mènerons à bien, et sur la réhabilitation de l'école nous devons être vigilants. Mais sur votre proposition, sur les élus qui interviennent dans le fonctionnement communal, je suis très opposé à ce que des élus fassent un travail de techniciens et d'experts. Les élus doivent faire de l'action politique, c'est-à-dire ce que vous faites ce soir. Il n'est pas question que des élus se mêlent du fonctionnement des services techniques ou du service urbanisme, il y a des commissions d'élus qui travaillent, le bureau qui valide et le conseil municipal qui délibère. Il ne doit pas y avoir d'amalgame entre l'action politique et l'action technique.

**M.DATCHARRY** : le suivi des délais n'est pas un aspect technique, c'est un aspect politique de tenir les engagements. Je vais vous répondre, moi j'arrive d'un monde où il y a des décideurs qui assurent une action politique, qui rendent des comptes et il y a des techniques. Moi, je faisais partie des gens qui demandent des comptes aux techniques. Et je ne fais pas partie des gens...c'est pas à connotation négative, je sais dire les choses et je l'ai dit à MME CABANER quand elles conviennent, mais vous ne pouvez pas aujourd'hui que quand je dis des choses qu'elles ne vont pas je suis négatif. Quand je dis par exemple que depuis 3 ans nous avons considérablement avancé sur la présentation, que maintenant c'est très clair et qu'on n'a plus à discuter sur des trucs, vous ne dites pas que je suis exagérément positif. Non, je vous dis les choses telles que je les ressens. Aujourd'hui on a un problème de maîtrise, et vous mélangez l'action politique qui consiste à demander à des techniques de tenir des engagements qu'ils nous ont donnés et l'action technique qui est d'aller voir ce que ça donne.

**M.DUTECH** : J'ai répondu sur ce point. Bien évidemment il faudra être très vigilant. Et il faudra veiller à ce que les engagements pris par les uns et par les autres soient tenus, à ce que les communications qui sont faites soient

cantonnées à des preuves réelles car annoncer qu'avec deux francs six sous et en quelques semaines, on peut arriver à faire les choses, c'est irréel. Nous savons que le temps municipal est un temps normalement long car entre autres il y a les contrôles de légalité. Et donc pour l'école Jean Rostand, nous avons aussi, tout comme vous, à l'esprit la sécurité des enfants et leur confort, celle des parents, et nous avons faire venir, l'inspectrice de l'Education nationale, et les représentants de la gendarmerie dans les réunions préparatoires de l'élaboration du projet. Tout comme vous, nous sommes très attentifs à ce que la réhabilitation génère le moins de nuisances possibles et que les délais qui sont validés soient respectés.

**M.DATCHARRY** : je pense que vous avez compris que je parle du suivi de projet.

**MME BORGETTO** : alors que vous parlez de la sécurité des enfants, ....

**M.DATCHARRY** : je n'ai pas dit ça, nous devons assurer la sécurité des enfants, et limiter les nuisances.

**MME BORGETTO** : oui ça laisse entendre que ce n'est pas fait, or tout le chantier a été sécurisé. La commission de sécurité de la préfecture composée d'un pompier et d'un gendarme est passée.

**M.DATCHARRY** : si vous êtes d'accord nous allons conclure...tout s'est bien passé, on a tenu les délais, et nos enfants n'ont pas eu des palissades de façon exagérée.

**MME BORGETTO** : il y a eu des palissades justement pour la sécurité ce n'était pas invivable au point d'être une nuisance.

**M.DUTECH** : on ne va pas épiloguer, M.VIENNE souhaite parler.

**M.VIENNE** : effectivement, il ne faut pas jouer sur la peur des gens. Souvent ce que beaucoup de gens font, c'est jouer sur la peur. Au gymnase, au collège, il y a eu des forages au mois de janvier et ça a duré 8 jours.

**M.DATCHARRY** : des forages sont des nuisances, comment travailler avec des bruits...

**M.VIENNE** : ça s'est fait au collège au mois de janvier. Et tu peux demander. Et ensuite, le préau n'a pas de gros œuvre. Il n'y aura beaucoup moins d'interventions lourdes sur l'école, c'est d'ailleurs une question de la DDT à laquelle nous avons répondu. Il faut bien penser que ce n'est que du second œuvre. Et dites-le à tout le monde, il ne faut pas se faire une montagne. Et par ailleurs sur la sécurité il y a des personnes qui sont chargées de ça, c'est ce que viens de dire MME BORGETTO, la sécurité sera assurée.

**M.DATCHARRY** : je reformule...

**M.DUTECH** : il n'a pas fini...

**M.DATCHARRY** : oui mais je...je signalais que si les délais ne sont pas tenus et bien ce seront des nuisances sur la longueur. Les nuisances seront difficiles à gérer si nous avons des décalages de planning. Si je me suis mal expliqué, je m'en excuse. Et si vous, vous notez en matière d'exigence, moi j'ai une exigence vis-à-vis de moi qui est la même. Si vous en matière d'exigence, vous avez les moyens de vous trouver des excuses à chaque qu'il y a quelque chose qui ne marchait pas, effectivement on continuera d'avoir les mêmes problèmes.

**M.VIENNE** : sur le fonctionnement, ça marche par un système d'alertes. Par exemple sur l'ESCAL, je n'ai pas suivi en constant l'ESCAL, mais si je voyais dans les rapports de chantier qu'il y a avait un risque de dérives financières, si un aléa se présentait et bien, j'y allais. C'est-à-dire qu'il faut faire confiance aux techniques et il faut bien leur demander de fonctionner sur un système d'alertes. C'est-à-dire la moindre dérive de planning, la moindre chose un peu différente, l'avenant qui va se présenter, il faut qu'ils alertent les élus.

**M.DUTECH** : Et c'est le bureau qui désignera la personne ad-hoc pour intervenir sur le chantier. Vous faites votre propre analyse du passé, c'est votre droit mais je trouve un peu bidonné. Il y a des dossiers, des projets longs à sortir, c'est la nature des choses et nous avons décidé pour structurer l'action technique municipale de recourir à l'embauche d'une directeur ou directeur des services techniques car effectivement Nailloux a une dimension où il faut des techniciens capables de porter des projets comme la réforme de l'administration, la réforme de la RH, comme l'urbanisme. Petit à petit nous sommes montés en qualité pour un village comme le nôtre. On est tous les jours à la mairie, on réagit aux dysfonctionnements selon la mesure de nos moyens.

**M.DATCHARRY** : M.DUTECH, sans parler de compétence, vous êtes souvent à la mairie, ce qui fait que vous êtes impliqué, mais ce n'est pas une preuve d'efficacité.

**M.DUTECH** : ha ça

**M.DATCHARRY** : je ne dis pas que vous êtes inefficace, je dis que mon efficacité je l'ai toujours estimée par rapport aux résultats, et pas par rapport au temps passé.

**M.DUTECH** : un compliment que j'apprécie à sa juste valeur. Je clos la séance et je remercie M.REY qui a pris le dossier en cour de route et MME CABANER pour la présentation de ce budget et un merci à M.VIENNE qui a participé malgré sa prise en charge du service urbanisme.



**MME SALVATORI** : je souhaite revenir sur le journal municipal, par rapport à ce que vous disiez de bidonné. Je le trouve très bien, mais j'ai été surprise de lire dans la rubrique ensemble pour Nailloux, donc la majorité, la phrase suivante : sur proposition de la majorité, confortée par le vote du conseil municipal, la proposition du CADA sera finalement réalisé au CAZAL. Alors, je vous rappelle que cette proposition on l'a votée ensemble, en conseil municipal, en réunion publique, on s'est fait traiter de tous les noms. Donc ça c'est faux.

**MME SERENE** : ce qui est faux aussi c'est écrit 120.

**MME SALVATORI** : je lis ça, c'est pas possible, nous avons voté aussi.

**M.DUTECH** : la séance est close. Les élections présidentielles, MME GLEYSES, une intervention ?

**MME GLEYSES** : je rappelle les élections, les élus sont obligés de tenir les bureaux, je vous remercie de vous inscrire pour établir le planning.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22 h 05 et rappelle le prochain conseil municipal le jeudi 18 mai 2017 à 20 h 30.